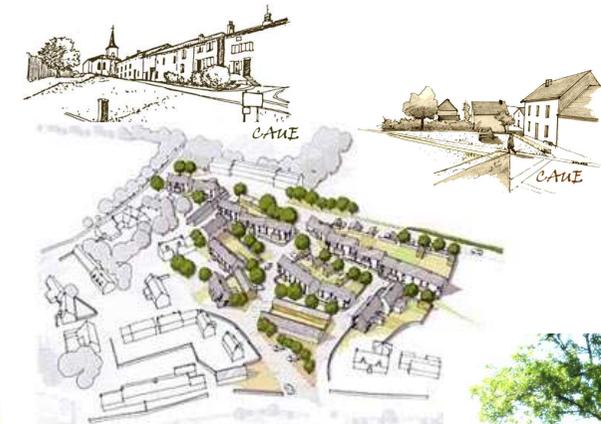




des
Démarches Remarquables
SCOT
des Vosges Centrales



Comment participer ?

La sélection des nominés se fera sur la base d'un dossier à compléter que vous obtiendrez par [email](#) en retournant au SCoT par voie postale ou informatique le coupon ci-joint.

Communes & Communautés de Communes
ont jusqu'au 30 Août 2012
pour déposer leur dossier.



Retrouvez en ligne toutes les informations sur le Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales :

www.scot-vosges-centrales.fr

Contact :

Tél. : 03.29.32.47.96 - Email : jacques.grondahl@scot-vosges-centrales.fr



Coupon réponse

A renvoyer au Syndicat Mixte du SCOT des Vosges centrales - 29 avenue Victor Hugo - 88000 EPINAL
Tel : 03 29 32 47 96 - Fax : 03 29 35 22 03 - Email : syndicat@scot-vosges-centrales.fr

Collectivité :
Adresse Email :
Nom et Fonction :

Nature des projets intégrant la démarche : Urbanisme Planification Lotissement / PAE ZA
 Reconversion de friches AEU - Transport : Modes doux Transport collectif
Bâtiment : Rénovation thermique Neuf Eclairage Energies renouvelables (préciser) :

Autre (préciser) :

Souhaite être contacté pour un accompagnement spécifique : Oui Non

Concept



Le Palmarès SCoT - Plan Climat des « *démarches remarquables* » des Vosges Centrales s'adresse aux **Communes et aux Communautés de Communes** du territoire du SCoT des Vosges Centrales. Sa finalité est de favoriser l'échange d'expériences et de créer une dynamique **d'exemplarité du territoire**.



Qu'est-ce qu'une « Démarche Remarquable » ?

Au sens du Palmarès, une « *démarche remarquable* » se caractérise par une **prise en compte globale** des orientations du SCoT et du Plan Climat dans la durée.

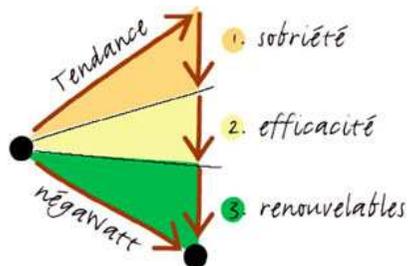
Elle transparaît depuis les documents d'urbanisme jusque dans les réalisations concrètes et les projets en cours démontrant une forte mobilisation de la collectivité.



Bénéficiaires

Seront ainsi valorisées pour faire échos des bonnes pratiques du territoire du SCoT :

- **2 Communes :**
 - une Rurale
 - une Urbaine
- **1 Communauté de Communes**



Assistance - Technique

Pour monter leur dossier de candidature, les collectivités pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique de l'équipe du SCoT et du partenariat exercé au sein du Plan Climat.

Il pourra s'agir d'une première étape pour concourir à d'autres appels à projets d'envergure régionale, nationale ou européenne.

Thématiques

Pour se porter candidates, les collectivités devront présenter au moins 2 réalisations en cours ou au stade de projet avancé, notamment dans les thématiques suivantes :

- **Urbanisme & Transport Durables :**
 - Prise en compte de préoccupations environnementales et énergétiques dans les Plans Locaux d'Urbanisme
 - Formes urbaines groupées, éco-quartier, éco-zone, éco-village...
 - Transports collectifs, cheminement doux, co-voiturage...
- **Bâtiment performant, Eco-matériaux & Energies Renouvelables :**
 - Programme d'aides aux particuliers
 - Opérations remarquables de Maîtrise de l'Énergie :
 - Programme de rénovation thermique du patrimoine
 - Éclairage public
 - Construction/Rénovation démonstrative
 - Réseau de chaleur
 - Sensibilisation du public

